

## **Aliénation d'un terrain communal Rue Eugène Viollet le Duc à M. et Mme D'ATTOMA Francesco**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : M. et Mme D'ATTOMA Francesco ont sollicité la Ville de Besançon dans le but d'acquérir la parcelle communale cadastrée section BV n° 610 qui jouxte leur propriété sise rue Eugène Viollet le Duc. D'une contenance de 81 m<sup>2</sup>, cette surface est à l'état de délaissé et n'a donc aucune utilité publique.

Il est nécessaire de préciser qu'en 1995, la Ville de Besançon a cédé gratuitement à différents propriétaires riverains de la rue Viollet le Duc, la partie d'un chemin piétons, à l'état de délaissé, située au droit de leur propriété.

Aussi, il paraît important que, dans un souci d'équité, M. et Mme D'ATTOMA bénéficient des mêmes conditions de cession.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le n° RUE 25056.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la cession gratuite de ce délaissé et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir. Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.*